

RÈGLEMENT RALLYE ELECTRIQUE

Tous en Semaine de l'Environnement en Normandie

ORGANISATION GENERALE

ARTICLE 1 : DESCRIPTION

Dans le cadre de l'évènement Tous en Semaine de l'Environnement en Normandie (Tous en SEN), la commune de Vire Normandie en partenariat avec l'Intercom de la Vire au Noireau organise un rallye de voitures électriques, hybrides ou hybrides rechargeables sur le territoire de la commune de Vire Normandie. Le but est de suivre un « road-book » détaillant le parcours au cœur du Bocage Virois. Ce parcours est déterminé selon un certain kilométrage : les participants devront s'approcher au maximum de cette distance. Des arrêts animés avec des questions ponctueront le rallye : les réponses aux questions apporteront des points aux équipages.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

La participation au rallye électrique est ouverte aux adultes avec un permis de conduire valable, conduisant une voiture électrique, GNV ou hybrides, une assurance automobile valide pour l'utilisation du véhicule sur route ouverte.

Les participants peuvent être des particuliers, collectivités, administration, entreprises ou associations.

La participation est gratuite.

L'inscription est obligatoire.

[Inscrivez-vous ici](#)

ARTICLE 3 : COMPOSITION DES EQUIPAGES

Chaque équipage est composé de deux personnes minimum. Les conducteurs peuvent se relayer au cours du rallye. Chaque pilote et co-pilote s'engage à être titulaire d'un permis de conduire valide.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout concurrent souhaitant s'inscrire au rallye doit remplir un dossier d'inscription et envoyer une copie ou scan de son permis de conduire valide. L'inscription est prise en compte lors que vous recevrez un mail de confirmation. Cocher la case « OUI » lors que de la question 21, du formulaire d'inscription implique l'acceptation du règlement.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou non l'inscription dans la limite des places disponibles. (30 véhicules maximum sur la ligne de départ).

ARTICLE 5 : ASSURANCE

L'organisateur est titulaire d'une assurance responsabilité civile. Chaque concurrent devra être assuré pour l'utilisation du véhicule sur route ouverte. L'équipage décharge l'organisateur, ses représentants et personnels, de toute responsabilité pour dommages matériels, corporels ou autres pouvant survenir à leur personne et/ou à leurs biens et qui ne seraient par indemnisés par l'assurance souscrite par l'organisateur.

ARTICLE 6 : ADDITIF, APPLICATION ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de compléter le présent règlement au moyen d'additifs y compris pendant l'épreuve. Le directeur de l'épreuve, est chargé de l'application du règlement et il pourra être amené à prendre des décisions pour les cas non prévus par ce règlement.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Une vidéo pourra être réalisée et des photos pourront être prises par l'organisateur et/ou les partenaires du rallye pendant l'épreuve. Ces images pourront être utilisées librement par l'organisateur et/ou ses partenaires pour faire la promotion de l'évènement mais aussi des événements à venir. Les concurrents peuvent utiliser dans leur propre communication les images qu'ils pourraient réaliser.

ARTICLE 6 : RGPD.

Les informations recueillies en amont et pendant l'évènement, notamment dans le questionnaire d'inscription, basées sur votre consentement, seront traitées et enregistrées dans un fichier informatisé par le service communication, sous la responsabilité du Maire de la commune de Vire Normandie, pour la réalisation du Rallye électrique organisé dans le cadre de l'évènement Tous en SEN.

Elles seront conservées pendant une année et sont destinées aux services de Vire Normandie.

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, abrogeant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, retirer votre consentement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant le délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse courriel suivante :

delegueRGPD@virenormandie.fr

Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 8: DATE ET HEURE

Le rallye électrique se déroulera le
mardi 24 août 2021

Le point de rendez-vous est devant de stade de la commune déléguée de Coulonces (Vire Normandie) à 14h. La participation au debriefing de départ est obligatoire.

ARTICLE 9: ROAD-BOOK

Un road-book sera remis aux concurrents. Pour le bon déroulement de l'événement, les concurrents devront respecter les instructions et les horaires de départ et de passage y figurant.

ARTICLE 10 : ORDRE DE DÉPART

L'ordre et la fréquence des départs échelonnés seront définis par l'organisateur.

ARTICLE 11 : MODALITÉ DE RECHARGE DES VÉHICULES PENDANT L'ÉPREUVE

Pendant l'épreuve, de nombreuses bornes rapides et accélérées MobiSDEC sont à dispositions des concurrents tout au long du rallye. Les concurrents sont responsables de la gestion de leur autonomie, l'organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas de panne.

Le circuit du rallye s'étend sur une centaine de kilomètres.

ARTICLE 12 : CRITERES D'EVALUATION

Lors du départ, chaque équipage devra remettre à 0 son compteur kilométrique. A l'arrivée, l'organisation constatera les compteurs de tous les participants.

Les participants qui se rapprocheront le plus du kilométrage effectif auront 50 points. Une pondération dégressive permettra de calculer des équipages suivants.

Les questions et épreuves qui ponctueront le rallye rapporteront 50 points aussi.

Le classement sera réalisé par ordre décroissant : l'équipage ayant le plus de point sera le vainqueur du rallye.

ARTICLE 13: ANNONCE DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX

Les résultats seront annoncés le soir même : le mardi 24 août à 17h30 devant la Maison de la Botanique à Saint-Germain-de-Tallevende La-Lande-Vaumont (Vire Normandie).

Vire Normandie, le 9 juillet 2021.